

# Contre la répression, la solidarité est une arme !!!

À la suite des conseils de discipline du 28 septembre 2009 à l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne (42), des sanctions ont été infligées aux étudiant-e-s grévistes convoqué-e-s :

- Blâme pour quatre étudiant-e-s,
- Un an d'interdiction d'inscription avec sursis pour l'un d'entre eux/elles,
- Deux ans d'interdiction d'inscription avec sursis pour les quatre autres.

Il s'agit là de sanctions particulièrement graves au regard des faits reprochés, qui relèvent en fait de la contestation issue du mouvement dans les universités au Printemps 2009 un peu partout en France. Ces sanctions scandaleuses condamnant la mobilisation étudiante en elle-même, et constituent par leur sévérité une première pour les universités françaises.

## Nous sommes indignés par ce qui s'apparente à des tribunaux d'exception.

Une pétition que nous avons fait circuler avant le conseil de discipline a recueilli la signature de 1400 personnes qui partagent notre indignation et demandaient au président de l'université l'abandon de la procédure disciplinaire et l'absence de sanction.

## ILS NE NOUS FERONT PAS TAIRE...

Mais sous couvert de conseils de discipline prétendument indépendants, **on cherche à bâillonner le mouvement étudiant, et force est de constater que nous avons affaire à des sanctions politiques** qui ont pour seul objectif (inavoué certes...) de couper court à toute volonté de contestation en rapport avec les réformes que connaît actuellement l'université française. Le mouvement social et ses acteurs n'acceptent pas les remises en cause de la liberté d'expression et du droit à l'engagement de chacun-e contre des orientations politiques qui leur semblent catastrophiques.

C'est pourquoi le comité de soutien, et l'ensemble des étudiant-e-s grévistes placé-e-s aujourd'hui sous une épée de Damoclès, parmi lesquels les neuf dont on a voulu faire un exemple, annoncent officiellement qu'un appel sera déposé dans les prochains jours devant la section disciplinaire du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

## Nous rappelons que la démarche du Comité de soutien s'inscrit également dans une dénonciation plus large des poursuites engagées un peu partout ailleurs, tant sur un plan pénal que disciplinaire et qui sont, ni plus ni moins, des procès politiques intentés contre ceux qui résistent

(deux convocations en conseil de discipline à Lyon II, deux grévistes TCL convoqués devant le conseil de discipline de Keolys, des retenues sur salaire pour les enseignants « désobéisseurs », quinze étudiants convoqués en conseil de discipline à l'université François Rabelais à Tours, des poursuites au pénal pour des étudiants de Toulouse 2 Le Mirail, des peines de prison avec sursis pour quelques salariés de l'usine Molex de Clairvoix qui, sous le coup de la colère, avaient envahi une sous-préfecture, Pascal Besuelle, syndicaliste enseignant, poursuivi pour « violence exercée sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions » lors de la venue du Président de la République à Saint-Lô et qui a écopé de trois mois de prison avec sursis... Ce ne sont là que quelques exemples).

## À suivre...

Signataires à ce jour : Capagauche ! Saint-Etienne, CGT cheminots 42, CGT Santé/Action sociale 42, CNT 42, Collectif 100pap, Collectif étudiant de Saint-Etienne, FCPE 42, FERC SUP CGT, FSU 42, Jeunes Communistes 42, MJS Loire, NPA Saint-Etienne, PCF 42, Parti de gauche Loire, PCF Saint-Etienne, Réseaux Citoyens, Section CNT Université de Saint-Etienne, SUD Éducation 42, Solidaires Loire, UD CGT 42, Union des Étudiants Communistes 42.

Contact : Comité de soutien UJM – Bourse du Travail – 4, cours Victor Hugo  
42028 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1 Courriel : [soutien.ujm42@gmail.com](mailto:soutien.ujm42@gmail.com)  
Plus d'info : <http://ujmenlutte-st-etienne.over-blog.com>

# Contre la répression, la solidarité est une arme !!!

À la suite des conseils de discipline du 28 septembre 2009 à l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne (42), des sanctions ont été infligées aux étudiant-e-s grévistes convoqué-e-s :

- Blâme pour quatre étudiant-e-s,
- Un an d'interdiction d'inscription avec sursis pour l'un d'entre eux/elles,
- Deux ans d'interdiction d'inscription avec sursis pour les quatre autres.

Il s'agit là de sanctions particulièrement graves au regard des faits reprochés, qui relèvent en fait de la contestation issue du mouvement dans les universités au Printemps 2009 un peu partout en France. Ces sanctions scandaleuses condamnant la mobilisation étudiante en elle-même, et constituent par leur sévérité une première pour les universités françaises.

## Nous sommes indignés par ce qui s'apparente à des tribunaux d'exception.

Une pétition que nous avons fait circuler avant le conseil de discipline a recueilli la signature de 1400 personnes qui partagent notre indignation et demandaient au président de l'université l'abandon de la procédure disciplinaire et l'absence de sanction.

## ILS NE NOUS FERONT PAS TAIRE...

Mais sous couvert de conseils de discipline prétendument indépendants, **on cherche à bâillonner le mouvement étudiant, et force est de constater que nous avons affaire à des sanctions politiques** qui ont pour seul objectif (inavoué certes...) de couper court à toute volonté de contestation en rapport avec les réformes que connaît actuellement l'université française. Le mouvement social et ses acteurs n'acceptent pas les remises en cause de la liberté d'expression et du droit à l'engagement de chacun-e contre des orientations politiques qui leur semblent catastrophiques.

C'est pourquoi le comité de soutien, et l'ensemble des étudiant-e-s grévistes placé-e-s aujourd'hui sous une épée de Damoclès, parmi lesquels les neuf dont on a voulu faire un exemple, annoncent officiellement qu'un appel sera déposé dans les prochains jours devant la section disciplinaire du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

## Nous rappelons que la démarche du Comité de soutien s'inscrit également dans une dénonciation plus large des poursuites engagées un peu partout ailleurs, tant sur un plan pénal que disciplinaire et qui sont, ni plus ni moins, des procès politiques intentés contre ceux qui résistent

(deux convocations en conseil de discipline à Lyon II, deux grévistes TCL convoqués devant le conseil de discipline de Keolys, des retenues sur salaire pour les enseignants « désobéisseurs », quinze étudiants convoqués en conseil de discipline à l'université François Rabelais à Tours, des poursuites au pénal pour des étudiants de Toulouse 2 Le Mirail, des peines de prison avec sursis pour quelques salariés de l'usine Molex de Clairvoix qui, sous le coup de la colère, avaient envahi une sous-préfecture, Pascal Besuelle, syndicaliste enseignant, poursuivi pour « violence exercée sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions » lors de la venue du Président de la République à Saint-Lô et qui a écopé de trois mois de prison avec sursis... Ce ne sont là que quelques exemples).

## À suivre...

Signataires à ce jour : Capagauche ! Saint-Etienne, CGT cheminots 42, CGT Santé/Action sociale 42, CNT 42, Collectif 100pap, Collectif étudiant de Saint-Etienne, FCPE 42, FERC SUP CGT, FSU 42, Jeunes Communistes 42, MJS Loire, NPA Saint-Etienne, PCF 42, Parti de gauche Loire, PCF Saint-Etienne, Réseaux Citoyens, Section CNT Université de Saint-Etienne, SUD Éducation 42, Solidaires Loire, UD CGT 42, Union des Étudiants Communistes 42.

Contact : Comité de soutien UJM – Bourse du Travail – 4, cours Victor Hugo  
42028 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1 Courriel : [soutien.ujm42@gmail.com](mailto:soutien.ujm42@gmail.com)  
Plus d'info : <http://ujmenlutte-st-etienne.over-blog.com>